

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 2763, chemin Bronson-Bryant


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 177-01, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 9 août 2022 à compter de 19 h 30, à la salle communautaire de Luskville, au 2024, route 148 à Pontiac.

La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal à 2,81 m de la ligne latérale droite du lot au lieu de 5 m, comme prescrit dans la zone 45.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 22^e jour du mois de juillet de l'année deux mille vingt-deux.



M. Mario Allen
Directeur général et secrétaire-trésorier (par intérim)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 22^e jour de juillet deux-mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour de juillet deux-mille vingt-deux.



M. Mario Allen
Directeur général et secrétaire-trésorier (par intérim)